



La CAVEM devient
**Estérel Côte d'Azur
Agglomération**

Avis d'attribution de marché
Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES :

ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION, à l'attention de M MASQUELIER Frédéric, Président de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération, 624 Chemin Aurélien, Lieu dit CS 50133, 83707 SAINT RAPHAEL CEDEX, Courriel : secretariat.general@cavem.fr, Adresse internet : <http://www.cavem.fr>
Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://marches-securises.fr>
Accès électronique à l'information (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCEDURE CONJOINTE :

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Organisme de droit public.

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques.

Section II : Objet

II.1) ETENDUE DU MARCHÉ :

II.1.1) Intitulé : Suivi et auscultation des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Prestations de services. Descripteur principal : 71335000

II.1.3) Type de marché : Service.

II.1.4) Description succincte :

Suivi et auscultation des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur : 640000.00 EUR

II.2) DESCRIPTION :

II.2.1) Intitulé :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Mots descripteurs : Prestations de services.

Code CPV principal : 71335000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL05.

Lieu principal d'exécution : Territoire de la CAVEM 83700 SAINT RAPHAEL

II.2.4) Description des prestations :

Suivi et auscultation des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère de qualité : Valeur technique/Pondération : 40.0%

Prix : Prix/Pondération : 60.0%

II.2.11) Information sur les options : Options : Non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires :

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION :

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Section V : Attribution du marché

Marché n° : 21PF0001

Intitulé : Suivi et auscultation des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché : 12/05/2021

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

Société du Canal de Provence, Le Tholonet, Lieu dit CS 70064, 13182 AIX EN PROVENCE, FR, Téléphone : 0442667076, Courriel : francois.brelle@canal-de-provence.com, Fax : 0442667080

Le titulaire est une PME : Non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Valeur totale du marché/du lot : 640000.00

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON, 5, rue Racine, Lieu dit CS 40510, 83041 TOULON, Cedex 9

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Toulon, 5, rue Racine, BP 40510, 83041 TOULON, Cedex 9, Téléphone : 0494427930, Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr, Fax : 0494427989, Adresse internet : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

10/06/2021